

Unir nos forces pour sauver nos petites entreprises

« Nos collectivités ont décidé de s'unir pour aider les petites entreprises à surmonter la terrible épreuve qu'elles traversent. Avec l'appui de la Banque des Territoires, la Région des Pays de la Loire, le Département de Maine-et-Loire et la Communauté urbaine Angers Loire Métropole mutualisent leurs efforts au sein d'un dispositif de soutien unique : le **Fonds territorial Résilience**.

Un dispositif simple et facile d'accès qui s'adresse aux entreprises de 10 salariés et moins, sous la forme d'une avance remboursable, dont le montant s'échelonne entre 3 500 et 10 000 €.

Notre objectif est de répondre en priorité aux besoins de trésorerie de nos commerçants, artisans, TPE, auto-entrepreneurs qui subissent de plein fouet les conséquences de la pandémie. Et surtout de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés, puisque notre Fonds s'adresse à toutes celles qui n'auraient pas été éligibles au Fonds de solidarité national.

Notre action commune vise à amplifier les moyens mobilisés pour éviter à tout prix qu'à la crise sanitaire s'ajoute un désastre économique et social. »

Christelle Morançais, Christian Gillet et Christophe Béchu



Christelle Morançais

Présidente de la Région
des Pays de la Loire



Christophe Béchu

Président de la Communauté urbaine
Angers Loire Métropole



Christian Gillet

Président du Département
de Maine-et-Loire

La Région a déjà mobilisé 56 millions d'euros pour soutenir l'économie locale, mais il faut se rendre à l'évidence : un défi de cette ampleur nécessite une réponse collective et solidaire des territoires ! C'est le sens de l'appel à la mobilisation que j'ai lancé, et auquel les Présidents du Département de Maine-et-Loire et de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole ont répondu favorablement. Notre objectif commun est clair : unir nos moyens pour amplifier l'aide en direction des entreprises en difficulté, et notamment les plus petites d'entre elles qui sont le poumon de nos territoires...

© RPDL/Ouest médias

Depuis quelques semaines, nous vivons une situation inédite. A la crise sanitaire exceptionnelle s'ajoutent des conséquences économiques d'ores et déjà très importantes, notamment pour les entreprises les plus petites qui sont souvent les plus fragiles. Ce fonds territorial, qu'Angers Loire Métropole va abonder à hauteur de 600 000 €, est le moyen d'accompagner concrètement les entreprises en difficulté sous la forme d'une avance de trésorerie remboursable. Il est de notre responsabilité d'élus angevins d'être aux côtés des autres collectivités et de l'Etat pour assurer la continuité de l'activité économique tout en permettant la relance pour les entreprises qui sont le plus impactées. Dans ce domaine comme dans tous les autres, la solidarité doit guider notre action.

La crise sanitaire provoquée par le COVID-19 entraîne une onde de choc économique et social sans précédent, aussi inattendue que brutale. Depuis la loi NOTRe, la compétence économique ne relève plus théoriquement des Départements. Néanmoins, nos collectivités sont des acteurs économiques à part entière. Fort de l'adage l'union fait la force, l'Anjou a décidé d'abonder le Fonds territorial Résilience à hauteur d'1,6 M€ aux côtés de la Région des Pays de la Loire, des quatre autres Départements et des EPCI. Le partenariat entre nos collectivités créera un effet levier sur l'économie locale. Ce fonds d'urgence doit s'articuler en complémentarité des mesures de l'État.

© Bertrand Bechard